

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 19 NOVEMBRE 2020

N° 2020-08-01

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du douze novembre deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 22

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 27
Exprimées par pouvoirs : 3
Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte
d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**17 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Dominique BESSON, Philippe CAHN, Laurent CHAREYRE, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Serge ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Didier-Claude BLANC à Claude AURIAS, Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation de représentant.es au Comités Régionaux Biodiversité SUD et Auvergne-Rhône-Alpes

- ◆ Vu le code de l'environnement articles L371-3 et D134-20 et suivants
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2017-09-17 en date du 5 octobre 2017

Le Président expose :

Le Comité Régional Biodiversité (CRB) de la région **Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur** a été créé en 2018 et s'est réuni à plusieurs reprises depuis. Il est muni d'un règlement intérieur et d'une commission spécialisée « Agence Régionale de la Biodiversité ». Il est le lieu d'échanges et de discussion sur la biodiversité.

Les sujets abordés jusqu'alors ont été le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) aujourd'hui intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), la création de l'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB) et la mise en place de son premier programme d'actions, ou encore le bilan de la stratégie 2010-2020 de création d'aires protégées.

L'arrêté constituant ce comité régional est un arrêté nominatif. Il nécessite aujourd'hui d'être mis à jour suite aux élections municipales du printemps 2020.

Afin de respecter la parité au sein de ce comité, le Parc est sollicité pour proposer un homme et une femme. L'un des deux sera retenu pour y représenter le Parc.

Le comité Régional Biodiversité de la **région Auvergne-Rhône-Alpes** a été créé par un arrêté conjoint de Messieurs le Préfet de région et le Président du Conseil Régional du 15 février 2018 qui désigne nommément les représentants (titulaires et suppléants) des structures au CRB. Le Parc naturel régional des Baronnies provençales y dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. Suite aux élections municipales, il y a lieu de renouveler cette représentation. Pour respecter la parité, le Parc doit soumettre nécessairement les noms d'une femme et d'un homme.

Le Président propose :

- La candidature de **Danielle TOUCHE et Vincent JACQUEMART** afin de représenter le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales au sein du Comité Régional de Biodiversité de la région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- La candidature de **Corinne MOULIN et Mounir AARAB** afin de représenter le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales au sein du Comité Régional de Biodiversité de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Désigne** Corinne MOULIN et Mounir AARAB au CRB Auvergne-Rhône-Alpes
- **Désigne** Danielle TOUCHE et Vincent JACQUEMART au CRB Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

